



FOYERS DE GRIPPE ÉQUINE CALVADOS

Communiqué de presse – 12 Mai 2012

La cellule de crise du RESPE s'est réunie le 11 mai afin d'effectuer un point sur la situation des 3 foyers de grippe équine confirmés dans le Calvados et de la circulation du virus, notamment dans le contexte d'une période riche en concours locaux, nationaux et internationaux.

Cette réunion avait pour objectifs de faire un bilan de la situation, de référencer les actions à mettre en place et d'établir des mesures sanitaires de prévention pour limiter la propagation de l'épizootie.

Bilan de la situation

A ce jour, trois foyers de grippe équine ont été identifiés dans le Calvados. Ils touchent des effectifs de chevaux de sport et sont situés dans un périmètre restreint d'une trentaine de kilomètres. Aucun autre foyer clinique n'est suspecté à ce jour.

Les symptômes observés sont de la toux et de l'hyperthermie, majoritairement sur les yearlings et jeunes chevaux vaccinés et non vaccinés. Sur les chevaux adultes vaccinés, les signes cliniques sont atténués, voire absents.

Un lien épidémiologique est fortement suspecté entre les 3 foyers, avec des animaux des différents foyers ayant participé à des concours ou à des entraînements communs.

Les lieux de contact suspectés sont pour les sites français, les concours du Touquet (Pas-de-Calais), de St Gatien – Deauville (Calvados), du Pin (Orne) et le ToscanaTour en Italie.

Se tient également ce week-end, le concours international de la Baule dans lequel sont engagés des chevaux ayant participé au concours du Touquet. Ceux-ci ont été regroupés dans une même écurie et surveillés cliniquement. Des prélèvements ont été effectués dans cet effectif. Les résultats ont confirmé le contact avec le virus. Cependant, l'absence des signes cliniques (notamment de toux) et la très bonne couverture vaccinale de ces chevaux limitent fortement le risque de contagion.

Des prélèvements complémentaires ont été ou vont être réalisés dans les différents foyers. Des analyses restent en cours, en particulier le typage des souches virales.

Une stratégie raisonnable pour les manifestations à venir

La situation épidémiologique dans les trois foyers actuels confirme que les jeunes chevaux semblent être plus sujets à développer des symptômes de la maladie en cas de contamination. Cette observation déjà notée lors d'épizooties précédentes pourrait être la résultante de la protection conférée par les rappels vaccinaux successifs chez les chevaux « âgés » (>7 ou 8 ans).

Compte tenu de cette constatation, dans une période riche en manifestations sportives mais aussi en concours d'élevage, **la cellule de crise conseille fortement aux organisateurs ayant hébergé récemment des chevaux suspects ou confirmés de suspendre leur participation à des concours ou l'organisation de manifestations dans leurs locaux.**

La cellule de crise incite également les détenteurs de chevaux ayant participé aux concours cités ci-dessus à une surveillance accrue de leurs animaux et à ne pas se rendre sur les terrains de concours en cas de suspicion, dans l'attente des résultats de prélèvements, ou en cas de confirmation.

A noter que les organisateurs du concours de Barbizon ont déjà fait part de son annulation par mesure de précaution, aucun cas n'ayant été suspecté sur ce site.

Information de la filière

La cellule de crise préconise de diffuser largement ce communiqué et demande à tous les partenaires et destinataires de relayer l'information. Un suivi de la situation sera diffusé par le RESPE.

La cellule de crise se réunira à nouveau le 15 mai afin d'effectuer un second bilan de la situation.

Bien qu'une large part de population équine soit vaccinée, le virus de la grippe équine circule chaque année en France et occasionne majoritairement des foyers sporadiques, et dans des conditions favorables, un certain nombre d'épizooties telles que celle d'aujourd'hui. **Dans la situation actuelle, il est fortement recommandé aux propriétaires de chevaux de concours de faire un rappel de vaccin sur leurs animaux ayant plus de 6 mois de délai vaccinal.**

Seules la mobilisation et la responsabilisation de la filière permettront de limiter l'extension de cette épizootie. Des **mesures sanitaires de prévention** sont présentées en annexe du présent communiqué. Leur objectif est de limiter la propagation de la maladie au sein d'un effectif comme dans les différentes composantes de la population équine. En cas de non-respect de ces mesures, le virus pourrait se disséminer plus largement à la filière et occasionner une paralysie des activités.

Dans l'état actuel des informations recensées, le RESPE appelle donc à la plus grande vigilance, principalement les cavaliers et propriétaires de jeunes chevaux, engagés dans des concours ou épreuves ces prochaines semaines ainsi que les organisateurs de concours.

C'est la raison pour laquelle en accord avec la SHF et l'organisateur, le concours jeunes chevaux n° 201214054 à Notre Dame d'Estrées du 15 et 16 mai 2012 est annulé.

Le RESPE met toutes ses ressources à la disposition de la filière équine pour relayer les informations au jour le jour.

*** La cellule de crise du RESPE**

Déclenchée le 10 mai, elle regroupe les vétérinaires de terrain et de la Fédération Equine Internationale, l'Association Vétérinaire Equine Française, la Fédération Française d'Equitation, la Fédération Nationale du Cheval, France Galop, l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation, le Laboratoire Frank Duncombe, la Société Hippique Française, le Trot et le RESPE.

Informations pratiques :

RESPE - Réseau d'Epidémiologie et de Surveillance en Pathologie Equine
6 avenue du Maréchal Montgomery - 14000 CAEN
02 31 57 24 88 - contact@respe.net

Contact presse :

Christel Marcillaud Pitel, Directeur du RESPE - contact@respe.net

Annexe

Mesures sanitaires de prévention :

Le RESPE préconise aux propriétaires, détenteurs et organisateurs de manifestations de se rapprocher de leur vétérinaire afin d'apprécier les risques de diffusion de la grippe équine au sein de leurs équidés notamment :

1/ En cas de suspicion et / ou contact possible lors de concours ayant accueilli des animaux en provenance des foyers concernés :

- isoler, autant que faire se peut, les chevaux suspects
- limiter des mouvements de chevaux dans et hors du haras, les arrêter en cas de confirmation
- isoler pour quarantaine les chevaux en provenance des sites infectés ou suspects
- suivre la température de ces animaux pendant 1 semaine (période d'incubation)
- contacter votre vétérinaire pour qu'il examine les chevaux suspects, en particulier ceux présentant de l'hyperthermie, de la toux ou du jetage et procède à des prélèvements (écouvillon naso pharyngé), si nécessaire, pour recherche du virus de la grippe équine
- faire procéder à un rappel de vaccin grippe sur les animaux ayant plus de 6 mois de délai vaccinal, ne présentant pas de signes cliniques.

2/ En cas de confirmation : appliquer les mesures listées ci dessus et les compléter par les suivantes :

- désinfecter le matériel ou utiliser du matériel à usage unique ; mettre en place des pédiluves devant les zones infectées ; les désinfectants virucides usuels sont actifs contre le virus
- désinfecter les locaux et effectuer un vide sanitaire avant toute réintroduction d'animal dans un local « infecté ».
- désinfecter les vans et camions de transport
- limiter le contact des chevaux infectés uniquement au personnel responsable des soins
- mettre en place un circuit de soins (débuter les soins par les lots d'animaux sains pour terminer par les chevaux suspects et atteints)
- réaliser les soins entre les différents lots par des personnels différents ou à défaut en suivant le circuit de soins, changer de tenue entre les différents lots si personnel unique

Ces mesures de prévention doivent continuer d'être appliquées pendant 21 jours après constat du dernier cheval hyperthermique.

3/ Pour les concours et autres manifestations équestres:

- organisateurs et participants doivent prendre les mesures de contrôle nécessaires afin de s'assurer de ne pas engager leur responsabilité dans la diffusion du virus : Code rural article L228-3 (*le fait de faire naître ou de contribuer volontairement à répandre une épizootie chez les vertébrés domestiques [...] est puni d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 500 000 F. La tentative est punie comme le délit consommé*).

La grippe équine

La grippe équine est une maladie contagieuse, transmise par voie respiratoire, très rarement mortelle.

Les principales sources de virus sont : sécrétions respiratoires (toux et jetage) ...

Les symptômes classiques sont : hyperthermie, jetage, toux (renseignements complémentaires disponibles dans la fiche maladie RESPE téléchargeable sur le site www.respe.net rubrique « Base documentaire » et dans le Guide de Bonnes Pratiques Sanitaires édité par la FNC - www.fnc.fnsea.fr/sites/fnc).

Certains chevaux peuvent être infectés mais ne présenter que des symptômes très légers voire aucun symptôme ; c'est d'ailleurs le cas des chevaux vaccinés. Ils n'en restent pas moins potentiellement contagieux.

La vaccination contre le virus de la grippe demande une primovaccination comprenant 3 injections : 2 injections à 1 mois d'intervalle, puis une troisième après 6 mois. L'immunité apparaît 15 jours environ après la seconde injection de primo vaccination, et dure entre 6 et 12 mois. Elle ne protège pas à 100% de l'infection, mais permet de réduire l'importance des symptômes et l'excrétion virale.